

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-011

SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction culture

Depuis 2011, la Ville de Chinon confie une partie de la vente des billets des événements proposés par la Direction de la Culture à l'Office de Tourisme du Pays de Chinon, devenu en 2017 l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire.

Contracter un partenariat avec l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire permet aux Chinonais et aux touristes d'acheter des billets en dehors des heures d'ouverture de la Mairie de Chinon.

Une convention est conclue chaque année fixant les conditions dans lesquelles la Ville de Chinon confie à l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire la vente de :

- billets de spectacles ;
- billets de visites guidées de la Ville pour les individuels et les groupes

L'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire versera à la Ville de Chinon la totalité de la recette qui lui versera une commission correspondant à 10% pour chaque billet vendu.

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE la vente de billets par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire-Tourisme, moyennant une commission énoncée ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention ou tout document nécessaire à ce partenariat.*

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Par le Maire
et par subdélégation
Eric Mauviel

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage